

Lignes directrices pour l'utilisation de l'IA générationnelle dans les documentaires

Archival Producers Alliance

Translated by FilmAid, a Project of Internews



Stories are power.



A project of
Internews

DÉCLARATION D'OUVERTURE

Nous sommes l'Archival Producers Alliance,¹ un groupe de documentaristes expérimentés qui utilisent leurs connaissances collectives pour influencer les politiques et apporter des changements au sein de l'industrie cinématographique. Notre organisation comprend des centaines de producteurs et de chercheurs basés aux États-Unis et dans le monde entier.

En tant que producteurs d'archives, nous sommes en première ligne pour préserver l'intégrité et l'exactitude des sources primaires utilisées dans les films documentaires. Nous conseillons et collaborons avec les réalisateurs, les producteurs et les monteurs pour rechercher, approvisionner, obtenir des licences et vérifier toutes les formes de matériel d'archives audiovisuels. Nous passons notre temps à faire face au pouvoir et aux complications de la représentation du passé. Le devoir de véracité est un principe permanent de notre travail.

Nous avons élaboré les lignes directrices suivantes pour réaffirmer les valeurs journalistiques défendues par la communauté du documentaire depuis longtemps. Bien que la définition exacte du « documentaire » fasse toujours l'objet de débats, nous trouvons utile la caractérisation de G. Roy Levin, tirée de son texte « Documentary Explorations », selon laquelle le genre a une « obligation inhérente à la réalité ». L'un des principes directeurs de notre métier a été la promesse implicite du film documentaire au public : ce qui est présenté comme réel est en fait réel, même si cette réalité aura, sans aucun doute, un point de vue. Il est donc essentiel de préserver la nature factuelle du documentaire afin qu'il continue à être une ressource culturelle fiable. En outre, nous soutenons que la créativité humaine a une valeur unique et que l'acte de « témoigner » fait partie intégrante du genre documentaire.

L'APA reconnaît et accueille favorablement les nombreuses possibilités offertes par l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle générative (GenAI) pour la réalisation de films, tout en prenant conscience des risques qu'ils impliquent. Aux fins des présentes lignes directrices, l'expression « GenAI » désigne un type d'intelligence artificielle capable de créer des images, des vidéos, des sons ou d'autres médias en réponse aux demandes d'un utilisateur. Nous distinguons l'IA générique d'autres formes d'apprentissage automatique ou d'autres formes d'intelligence artificielle qui pourraient être utilisées dans les flux de production pour l'idéation, la transcription, l'enregistrement, etc. Pour plus de clarté, ce document ne concerne pas l'altération mineure des actifs audiovisuels existants que la GenAI peut faciliter, comme la retouche, la restauration ou « l'upresing ». Il concerne plutôt la création de nouveaux matériels, ainsi que les altérations de matériels de source primaire existants qui modifient leur signification d'une manière susceptible d'induire le public en erreur. Comme ils l'ont toujours fait, les cinéastes doivent continuer à évaluer où se situe cette limite dans chaque cas.

Les possibilités offertes par la GenAI sont illimitées, mais certains fardeaux ne peuvent être portés que par les cinéastes. Nous espérons que ces lignes directrices aideront les cinéastes, les bailleurs de fonds et les distributeurs à établir les meilleures pratiques pour l'utilisation de la GenAI dans les films documentaires. Nous proposons que les principes généraux suivants guident ce travail :

¹ Alliance des producteurs d'archives

1. Valeur des sources primaires
2. Transparence
3. Considérations juridiques
4. Considérations éthiques relatives à la création de simulations humaines

LIGNES DIRECTRICES

1. Valeur des sources primaires

L'APA affirme la valeur irremplaçable des sources primaires. Les matériels audiovisuels authentiques sont créés par des êtres humains, à un moment précis, contemporain des événements qu'ils décrivent. Lorsqu'ils sont utilisés dans des documentaires, ils permettent aux spectateurs de s'immerger dans un moment donné et leur donnent l'occasion de découvrir ce qu'une personne de l'époque a enregistré à ce moment-là, de son point de vue et dans un but particulier.

En tant que producteurs d'archives, nous sommes toujours conscients que celles-ci peuvent être biaisées et/ou problématiques de diverses manières. Cependant, lorsque nous utilisons des sources primaires, le propriétaire, le contexte et l'intention peuvent être connus, discutés et débattus. Il s'agit là d'éléments essentiels à la compréhension de notre histoire commune. En revanche, les logiciels de GenAI puisent souvent dans de multiples sources inconnues, créant ainsi des contenus d'apparence réaliste qui peuvent induire le public en erreur. Les contenus de la GenAI sont présentés comme faisant autorité, mais leur auteur n'est pas tenu de s'en expliquer.

Lorsque l'on choisit d'utiliser la GenAI à la place des sources primaires, il est recommandé de prendre en compte les éléments suivants :

A) La GenAI et les archives historiques : les matériels synthétiques qui ne peuvent être distingués des sources primaires risquent d'être diffusés sur Internet, dans les supports pédagogiques, dans d'autres films et de brouiller à jamais le dossier historique.

B) Les biais algorithmiques dans les médias synthétiques : nous conseillons aux cinéastes de prendre en compte le rôle joué par les biais algorithmiques lorsqu'ils utilisent la GenAI pour créer des médias, que ce soit pour renforcer les stéréotypes ou pour les corriger de manière excessive, dans le but de les combattre. La GenAI encode tous les biais de son ensemble de données. En outre, la plupart des modèles de GenAI s'appuient sur une version incomplète du dossier historique, car la majorité des archives audiovisuelles physiques ne sont toujours pas numérisées.

C) Les modifications apportées par la GenAI aux sources primaires : Nous encourageons les réalisateurs à conserver la forme et/ou le support d'origine de la source primaire, c'est-à-dire la photo fixe par rapport à l'image animée, le noir et blanc par rapport à la couleur, le rapport hauteur/largeur, etc. ou à avertir le public s'ils agissent autrement. Le format original d'une source primaire peut souvent transmettre des informations sur l'époque et le lieu où elle a été créée. L'utilisation de GenAI pour modifier une source primaire peut induire le public en erreur. Par exemple, la conversion d'une

photographie en image animée pourrait laisser entendre qu'une caméra d'images animées était présente lors d'un événement alors que ce n'était pas le cas. Ou encore, le changement du rapport hauteur/largeur d'une photographie à l'aide d'un remplissage génératif peut introduire de nouvelles personnes, de nouveaux bâtiments, de nouveaux paysages ou même de nouveaux espaces vides dans une image, ce qui pourrait en modifier le contexte et la signification.

D) La reconstitution et la recreation : les cinéastes ont longtemps lutté pour savoir comment rester fidèle à la vérité tout en utilisant tous les outils créatifs à leur disposition, y compris la reconstitution et la recreation. Nous pensons que les questions posées par la GenAI se situent sur un continuum avec celles-ci, mais que les créations de la GenAI présentent un risque d'une plus grande ampleur parce qu'elles nécessitent souvent peu de temps et de dépenses pour être produites. Nous encourageons donc les cinéastes à traiter la génération d'images avec la même intentionnalité et le même souci d'exactitude et de sensibilité qu'ils le feraient pour une recreation traditionnelle, afin que le discernement humain reste au cœur du processus.

2. Transparence

Nous demandons à l'industrie de prendre ses responsabilités en mettant en place un processus de production transparent lors de l'utilisation de la GenAI, que nous divisons en deux catégories.

A) Vers l'intérieur : en maintenant la transparence vers l'intérieur (avec les équipes de production, les conseillers juridiques, les compagnies d'assurance, les distributeurs, les diffuseurs et les sujets), les cinéastes atténueront les questions de provenance, les préoccupations éthiques et les risques juridiques.

B) Vers l'extérieur : en maintenant la transparence vers l'extérieur (avec le public), les cinéastes préserveront la confiance des spectateurs en les guidant dans leur compréhension de ce qui est authentique et de ce qui est synthétique dans le contexte d'un film donné.

Transparence vers l'intérieur – l'équipe de production

Nous encourageons la communication en temps réel au sein des équipes de production afin que tous soient conscients de ce qui est ou non du matériel GenAI. Les membres de l'équipe de production doivent être conscients de la prolifération des matériels de la GenAI sur Internet et même dans certaines archives, comme les vidéos « deepfake » et les photos trafiquées, et veiller à ne pas les introduire par inadvertance dans un projet. Lorsque les cinéastes choisissent d'utiliser des médias synthétiques au cours du processus de production, nous suggérons d'ajouter un filigrane temporaire à ces matériels, afin d'éviter toute confusion sur ce qui est de la GenAI et ce qui ne l'est pas.

Pour documenter la provenance des éléments GenAI, nous recommandons aux équipes de production de créer des fiches de repérage pour tous les éléments GenAI, à l'instar des fiches créées pour les éléments musicaux et les éléments d'archives. Pour chaque élément GenAI, nous suggérons que les fiches de repérage enregistrent :

- les invites utilisées, la version du logiciel, y compris les termes et conditions, et la date de création pour tous les éléments GenAI utilisés qui ont été créés par l'équipe de production ;
- tout matériel de référence utilisé, c'est-à-dire un enregistrement audio, une image, etc., et le statut du droit d'auteur de cette référence pour tous les éléments GenAI utilisés qui ont été créés par l'équipe de production ;
- les descriptions et les minutages de l'endroit où les matériels GenAI apparaissent dans la production pour tous les éléments GenAI utilisés, qu'ils aient été créés par l'équipe de production ou qu'ils proviennent d'une source tierce.

Transparence vers l'extérieur – le public

Nous conseillons vivement aux réalisateurs d'alerter le public et de lui expliquer clairement l'utilisation qu'ils font de la GenAI. Le public doit savoir clairement ce qui est et ce qui n'est pas un média synthétique. Nous reconnaissons que différents types de transparence peuvent être nécessaires, en fonction du contexte et de la compréhension par le public de ce qui se passe à l'écran. Les méthodes suggérées pour ce faire comprennent :

- des tiers inférieurs, des bogues ou d'autres types de filigranes sur le matériel lui-même ;
- un vocabulaire visuel qui avertit le public de l'utilisation de la GenAI, comme un cadre unique autour du matériel, un changement de rapport d'aspect, une colorisation, etc. ;
- l'intervention d'un personnage ou d'un narrateur qui reconnaît l'utilisation de l'IA en voix off ou à l'écran ;
- le langage au début et/ou à la fin de l'émission, en gardant à l'esprit que les films sont souvent extraits, à des fins éducatives, publicitaires ou autres, et que les téléspectateurs peuvent ne pas « écouter » le début ou la fin d'une émission donnée. Par conséquent, nous suggérons que ce ne soit pas le seul moyen de transparence ;
- la reconnaissance de l'utilisation de la GenAI dans le matériel promotionnel, comme les bandes-annonces et les communiqués de presse.

Nous encourageons les réalisateurs à faire preuve d'une diligence accrue lorsque la GenAI est utilisée pour faire ce qui suit, car le risque de semer la confusion est élevé :

- faire dire ou faire à une personne réelle quelque chose qu'elle n'a pas dit ou fait, c'est-à-dire des simulations humaines, une technique parfois appelée « deepfake » (voir section 4) ;
- modifier ou créer des séquences, des photos ou des sons d'un événement ou d'un lieu réel ;
- générer une scène historique d'apparence réaliste qui ne s'est jamais produite.

En outre, la GenAI est un nouveau type de média qui devrait être inclus dans les génériques de fin de manière similaire aux séquences d'archives, à la musique, etc. Ce générique pourrait inclure :

- le logiciel ou les outils de GenAI utilisés, y compris la version du logiciel ;
- le créateur de la GenAI, tel que l'artiste ou l'auteur des messages-guides ;
- les entreprises de GenAI employées.

3. Considérations juridiques

Afin d'atténuer les risques lors de l'utilisation de la GenAI dans un documentaire, nous encourageons les réalisateurs à entreprendre un examen juridique approfondi, en prévoyant suffisamment de temps et de budget pour cette étape complexe et importante. Le manque de transparence avec le conseiller juridique et les assureurs contre les erreurs et les omissions pourrait entraîner la fourniture de conseils incomplets ou inexacts, ce qui augmenterait le risque juridique pour les productions (voir la section 2).

Nous recommandons vivement de travailler avec des avocats bien informés et à jour sur l'évolution rapide du paysage juridique autour de la GenAI, notamment sur les sujets suivants :

- les questions de droits à plusieurs niveaux pour les matériels créés par la production ainsi que ceux générés par l'IA de tiers, par exemple les conditions générales des licences des détenteurs de droits, les conditions générales des logiciels d'IA utilisés ;
- les exigences des contrats syndicaux, y compris, mais sans s'y limiter, ceux de la DGA, de la WGA, de l'IATSE et de la SAG-AFTRA ;
- l'appropriation illicite de la voix, de l'image ou du nom d'une personne lors de l'utilisation des matériels GenAI, c'est-à-dire les droits de publicité, et le risque de fausse représentation qui en découle ;
- les protections des droits d'auteur, ou leur absence, pour les matériels créés par l'IA qui n'ont pas une paternité humaine suffisante ;
- le potentiel de la GenAI à détourner des matériels existants protégés par des droits d'auteur ;
- l'utilisation de la technologie GenAI qui expose la production à un risque qui n'est pas couvert par une police d'assurance contre les erreurs et omissions ;
- le langage de divulgation suggéré pour indiquer quand les matériels GenAI sont utilisés, c'est-à-dire les tiers inférieurs, le haut ou la fin du spectacle ;
- la pertinence des lois internationales dans la mesure où elles s'appliquent à l'utilisation de la GenAI.

4. Considérations éthiques relatives à la création de simulations humaines

Lors de l'utilisation de la technologie GenAI pour modifier ou manipuler le visage, le corps ou la voix d'une personne réelle, c'est-à-dire un « deepfake », nous encourageons les réalisateurs à redoubler de prudence et à tenir compte des éléments suivants :

- Si une recherche a été raisonnablement menée pour trouver des matériels de source primaire qui dépeignent l'individu au lieu et à l'époque particuliers que la production vise à dépeindre.
- L'obtention du consentement, lorsque cela est approprié et pertinent, des individus ou des groupes dont la ressemblance, les images et/ou les voix sont simulées, et l'examen

des moyens de prendre des précautions supplémentaires lorsqu'un sujet ou une personne affectée n'est pas en mesure de donner son consentement éclairé.

- Les sensibilités culturelles potentielles liées à l'utilisation de médias synthétiques pour créer le visage, le corps ou la voix d'une personne.
- Si l'utilisation de simulations humaines dans le documentaire pourrait avoir un effet négatif sur les archives historiques (voir section 1).

CONCLUSION

Comme il l'a toujours fait, le film documentaire va évoluer d'une manière qui stimulera les cinéastes et le public. À l'APA, nous sommes enthousiasmés par les possibilités offertes par les technologies émergentes, en particulier pour les histoires qui ont été négligées, volontairement supprimées ou qui n'ont pas été enregistrées de quelque manière que ce soit. La technologie GenAI peut également contribuer à protéger l'identité des personnes dont l'apparition dans un documentaire présente un risque. Loin d'être diminuée par les défis posés par la GenAI, il existe un grand potentiel pour améliorer les documentaires de toutes sortes en exploitant de manière responsable cette nouvelle technologie. Nous réaffirmons toutefois la valeur du travail humain et du discernement dans le processus de production.

Bien que ces lignes directrices portent spécifiquement sur le film documentaire, de nombreuses idées sont applicables à d'autres médias qui utilisent des matériels d'archives, notamment les films narratifs, les podcasts, les publicités, les expositions dans les musées, etc.

Nous avons créé ces lignes directrices en tant que cinéastes passionnés par le maintien de l'impact de notre travail. Nous espérons que ce document et notre organisation apporteront réflexion et intentionnalité à l'avenir qui approche à grands pas. Nous pensons qu'en intégrant ces normes, la programmation documentaire continuera d'être une forme de narration audiovisuelle attrayante, fiable et surtout digne de confiance qui enregistre l'histoire de l'humanité et exprime l'expérience humaine.

À PROPOS DE CES LIGNES DIRECTRICES

Ces lignes directrices ne constituent pas un avis juridique. Elles sont fournies à titre d'information et de discussion uniquement. Si les équipes de tournage ont une question juridique spécifique sur l'un des points abordés dans ces lignes directrices, elles doivent consulter un avocat. Les opinions exprimées dans ces lignes directrices sont celles de l'Archival Producers Alliance uniquement, et non celles d'un membre individuel ou de son employeur respectif.

Vous pouvez utiliser, reproduire, adapter et copier les dispositions pertinentes de ces lignes directrices à condition de ne pas modifier ou déformer le sens substantiel des lignes directrices et de mentionner

l'Archival Producers Alliance sous la forme suivante : « Les lignes directrices sont protégées par les droits d'auteur de l'Archival Producers Alliance et sont utilisées avec son autorisation. »

À PROPOS DE L'ARCHIVAL PRODUCERS ALLIANCE

Les codirectrices Rachel Antell, Stephanie Jenkins et Jennifer Petrucelli se sont réunies pour la première fois au cours de l'été 2023 pour discuter des préoccupations liées à la GenAI dans le domaine du film documentaire. Nous avons commencé à animer des réunions afin de créer une communauté parmi les producteurs d'archives indépendants et de développer les meilleures pratiques autour de notre rôle unique au sein de l'industrie cinématographique. L'enthousiasme suscité par ces réunions nous a encouragés à officialiser le groupe sous le nom d'Archival Producers Alliance (Alliance des producteurs d'archives). Les membres se sont portés volontaires pour participer à divers comités afin de développer l'organisation, et l'IDA est devenue le sponsor fiscal. Nous avons collectivement rédigé un ensemble de lignes directrices sur l'utilisation de l'IA générative dans les films documentaires. L'organisation a reçu une subvention de fonctionnement inaugurale de la part de Nancy Blachman. Au-delà de notre initiative GenAI, l'APA milite pour l'accessibilité des archives non numérisées, éduque la communauté cinématographique dans son ensemble sur le métier et s'efforce de rendre les matériels d'archives plus abordables pour les cinéastes indépendants.

MÉTHODOLOGIE

Ce document est le fruit de l'investissement de producteurs d'archives dévoués. Lors de réunions virtuelles organisées à partir de l'été 2023, la nouvelle Archival Producers Alliance a facilité les discussions sur l'arrivée de la GenAI dans notre domaine. Nos membres ont exprimé un malaise croissant face à l'utilisation croissante de la GenAI dans les films documentaires pour créer de « faux matériels d'archives », tels que des images photoréalistes impossibles à distinguer des sources primaires. Nous avons partagé nos expériences et nos préoccupations concernant les implications pour notre travail, le genre documentaire et l'industrie dans son ensemble, et nous avons décidé qu'il était temps de nous exprimer. Au cours de réunions virtuelles successives, le groupe a coécrit et publié une lettre ouverte, signée par plus de 100 professionnels. Le Hollywood Reporter a publié un article sur l'APA en novembre 2023 et a imprimé la lettre dans son intégralité. La réaction a été extrêmement positive, car nous avons constaté que les cinéastes et les cadres étaient avides de conseils sur l'utilisation de ce nouvel outil créatif puissant. L'invitation de l'International Documentary Association² à présenter un projet de lignes directrices sur les meilleures pratiques lors de sa conférence « Getting Real » en avril 2024 nous a fourni un délai.

De janvier à mars 2024, le comité suivant de membres de l'APA s'est réuni chaque semaine pour effectuer des recherches, discuter et rédiger un projet de lignes directrices : Rachel Antell, Steve

² Association internationale du documentaire

Bergson, Eugen Bräunig, Bianca Cervantes, Lea Donovan, Christine Fall, Benjamin Field, Stephanie Jenkins, Meaghan Kelley, Clare Marash, Andrew Mayz, Debra McClutchy, Michelle Moy, Jennifer Petrucelli, Kenn Rabin, Nacho Ruiz et Colin Weatherby.

Les points forts du processus comprennent :

- la recherche des directives existantes de PBS, BBC, PACT, WGA, SAG, du décret du président américain Biden sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de ce que les streamers ont déclaré publiquement sur le sujet ;
- la rencontre avec les spécialistes de l'IA Marie des Jardins (anciennement du SRI International, de l'université du Maryland Baltimore County et de l'université Simmons) et Robert Mahari (MIT Media Lab) pour obtenir leur point de vue sur les capacités de la technologie, les pratiques de criminalistique numérique et l'état des logiciels de détection de l'IA ;
- l'engagement des cinéastes John Haptas et Kristine Samuelson, professeure émérite au programme de films documentaires de l'université de Stanford, pour explorer les définitions du documentaire utiles à nos lignes directrices ;
- la participation à plusieurs événements et panels, notamment à la Producers Guild of America,³ à la Television Academy,⁴ au FootageFest, à l'université de Princeton et au Big Sky Film Festival ;
- l'invitation d'un éventail d'experts à s'exprimer lors de réunions de l'ensemble des membres de l'APA :
 - Patricia Aufderheide, cofacilitatrice de la déclaration des documentaristes sur les meilleures pratiques en matière d'utilisation équitable, qui a été créée par cinq organisations nationales de cinéastes, a parlé avec nous de la méthodologie qu'ils ont employée pour élaborer leurs normes ;
 - Reuben Hamlyn, coréalisateur d'Another Body, a présenté au groupe les considérations éthiques et techniques auxquelles il a dû faire face lors de l'utilisation de la GenAI dans son film ;
 - Benjamin Field, consultant sur l'utilisation des médias synthétiques dans les films de non-fiction, a informé notre groupe de son travail sur la GenAI au Royaume-Uni et des conversations en coulisses qui se déroulent actuellement avec les archives sur ce sujet.

Après cette période de recherche intensive, le comité a corédigé les sections des lignes directrices en petits groupes, se réunissant fréquemment pour discuter des idées, partager le langage et réviser. Une première version a été corédigée par les codirectrices de l'APA, Rachel Antell, Stephanie Jenkins et Jennifer Petrucelli. Nous avons ensuite sollicité l'avis des membres de l'APA (environ 230 personnes à l'époque) et synthétisé leurs observations avant d'envoyer une nouvelle version aux leaders de l'industrie pour qu'ils nous fassent part de leurs commentaires. Parmi les lecteurs figuraient les experts cités ci-dessus, ainsi que : Allyson Slater (technologue et scientifique des données), Matt Dellinger (auteur, archiviste et technologue de l'IA), Sophie Compton (cinéaste, coréalisatrice d'Another Body et défenseure de l'IA éthique) et Nisha Burton (cinéaste et consultante en technologies émergentes).

³ Guilde des producteurs d'Amérique

⁴ Académie de la télévision

Rachel Antell, Stephanie Jenkins et Jennifer Petrucelli ont présenté un projet lors d'une séance de discussion en petits groupes à la conférence « Getting Real » de l'IDA. Les experts suivants ont répondu publiquement au panel : Shana Swanson (productrice superviseuse à ITVS), Jon-Sesrie Goff (responsable de programme à la Fondation Ford) et Elizabeth Woodward (productrice de documentaires à WILLA).

Dans les semaines qui ont suivi « Getting Real », les membres de l'APA ont sollicité d'autres contributions d'un large éventail de réalisateurs, de producteurs, de distributeurs, d'avocats, d'assureurs erreurs et omissions et de professionnels des normes et pratiques afin de créer ce projet final. Ils ont également commencé à constituer un comité consultatif, se sont adressés à de nombreux organes de presse et ont fait des présentations dans des institutions telles que DOC NYC PRO.

Les points forts de ce processus comprennent la réception de commentaires et de révisions de la part des personnes suivantes :

- conseillers juridiques, notamment Lorelee Sundra et Dale Cohen (UCLA Law Clinic), Cameron Stracher (Stracher Law), Chris Perez (Donaldson, Callif & Perez), Steven Beer et Jessica Hidalgo (Lewis Brisbois Bisgaard & Smith, LLP) ;
- responsables des normes et pratiques : Talia Rosen et Marcia Apperson (PBS) ;
- assureurs erreurs et omissions : Eynne Grover et Daniella Granata (QBE North America) ;
- financeurs de documentaires : Jenny Raskin et Kelsey Koenig (Impact Partners) ;
- producteurs et réalisateurs de documentaires, notamment Brian Becker, Sarah Burns, Megan Chao, Dan Cogan, Rocky Collins, Fred Grinstein, Alexis Morrell, Megan Robertson, Matt Wolf et Sharon Wood ;
- technologues de l'IA : Sharad Goel (Computational Policy Lab) et Streeter Phillips (Tech Investor) ;
- membres de l'Alliance of Documentary Editors (ADE) :⁵ Derek Boonstra, Cherree Dillon, Kyle Crichton et Davide Fiore ;
- membres de l'Archival Producers Alliance.

⁵ Alliance des éditeurs documentaires